



Reglement de facture déjà payée

Par isa19, le 22/04/2009 à 14:09

Bonjour,
j'ai acheté et fait monter 2 pneus sur ma voiture en aout 2007. J'ai réglé la facture d'un montant de 181 euros et a ce jour le chèque n'a toujours pas été prélevé. La société de pneus m'envois un document me précisant que j'ai réglé ma facture et que le chèque n'as pas ete prélevé (cela fait 20 mois) et me réclame la somme de 181 euros.

Je vous demande aujourd'hui s'il faut que je "repaye" sachant que la société n'avait qu'a prélevé le chèque en temps et en heures c'est à dire avant les 1an et 1 semaine.

Jattends d'avoir une réponse merci beaucoup. Cordialement